REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 20MAI 2016

L'an deux mil seize le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17
Votants : 19
Absents : 06
dont représentés : 02

DATE DE LA CONVOCATION : 18/03/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ;

Etaient absents : SANTONI François ; MARTINETTI Jean-Philippe ; PIREDDA Albert ; GUIDICELLI Sébastien ; OTTOMANI Sébastien ; VILLARD-ANGELI Dominique

Etaient représentés : SANTONI François a donné pouvoir à ANGELI Alain
MARTINETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL200516-12

OBJET : FRAIS D'HEBERGEMENT DE MADAME ISABELLE PEIGNON SEJOUR DU 18 AU 25 MAI 2016.

Madame PEIGNON Isabelle prendra officiellement ses fonctions de secrétaire générale de la mairie de Prunelli-di-Fium'Orbu, le 1er juillet 2016.

Afin de prendre connaissance des dossiers en cours, elle effectue un séjour sur la commune du 18 au 25 mai 2016.

Il était initialement prévu qu'elle séjourne dans l'un des gîtes de Prunelli village. Ceux-ci n'étant pas encore totalement meublés, et l'appartement de fonction situé à l'étage de la mairie annexe étant vide de meuble, Madame PEIGNON séjourne dans le village de vacances Perla di Mare situé à Ghisonaccia.

Les frais engendrés par cet hébergement peuvent être pris en compte par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De dire que les dépenses liées à l'hébergement de Madame PEIGNON Isabelle à Perla di Mare du 18 au 25 mai 2016 soient pris en charge par le budget principal M14 de la commune.

-De dire que ces dépenses pourront être mandatées directement par la mairie, afin d'éviter l'avance de frais.

-D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute corse)

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
Et de la publication le
A Prunelli-di-Fium'Orbu le